

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 5

Votants :44

Absents : 8

Date de convocation : 25/05/2022

Secrétaire de séance : Patrick MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN

Objet : Marché 2022.050 Services de transport- Choix des prestataires .

Ayant rappelé les délibérations DEL 07122021-23 de décembre 2021 et DEL 0/022022-05 de février 2022, par lesquelles l'assemblée a autorisé le Président à lancer une consultation pour un marché de services de transport, le Conseil communautaire a été invité à prendre connaissance du rapport et choix de la commission d'appel d'offres, dont détail est donné ci-après :

Rappel des conditions des marchés :

- Procédure formalisée comportant 4 lots (le 5^{ème} lot étant publié en MAPA) ;
- Durée : 1 an
- Reconduction : 3 fois sans que la durée totale ne puisse être supérieure à 4 ans
- Montants prévisionnels : sans minimum avec le maximum indiqué dans le tableau ci-dessous :

N° LOT	DESIGNATION	VOLUME PREVISIONNEL donné à titre purement estimatif HT pour la durée totale du marché en cas de reconduction (4 ans)
LOT 1	Transports urbains	4 500 000, 00€
LOT 2	Transports urbains express	2 912 000,00€
LOT 3	Transports à la demande (PMR)	15 000,00€
LOT 4	Transports saisonniers	30 000,00€

Au terme de la consultation publiée du 21/02/2022 au 15/04/2022, la seule offre déposée par Société Rhodanienne des Cars Ginhoux pour les 4 lots (en groupement avec Arsac Tourisme pour le lot 2) a été notée, le 12 mai 2022 par la commission d'appel d'offres, comme suit :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Note valeur technique / 40	34,00	22.40	34.80	34.40
Note démarche environnementale / 10	10,00	5.00	10.00	10.00
Note Prix / 50	50,00	50.00	50.00	50.00
Note générale / 100	94,00	77.40	94.80	94.40
Classement	1	1	1	1

Ayant considéré la faible concurrence dans le domaine du transport de voyageurs, sur le secteur qui explique qu'une seule offre ait été présentée, la CAO ayant jugé que les capacités du candidat sont avérées et suffisantes, a décidé de lui attribuer les 4 lots du marché (comprenant celle d'ARSAC en qualité de cotraitant dans le groupement pour le lot 2) dans les conditions suivantes :

- lot 1 retenu sans la variante (saisonnalité), avec PSE (à 3 voix pour/1voix contre)
- lot 2 retenu avec les 3 PSE (4 voix pour)
- lots 3 et 4 (4 voix pour)

Sur la base du rapport de la CAO, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer les marchés à intervenir avec la Société Rhodanienne des Cars Ginoux et son cotraitant ARSAC Tourisme dans les conditions ci-avant énoncées et le charge de :

- Notifier les marchés dans les délais prévus par le code de la commande publique, après présentation au contrôle de légalité ;
- Faire rédiger le rapport de présentation prévu à l'article R2184-1 du code de la commande publique.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2022
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20220531-DEL31052022-25-DE
Date de télétransmission : 02/06/2022
Date de réception préfecture : 02/06/2022